

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>0022/2021</b>	<b>Objet</b> : Approbation de la convention de mise à disposition réciproque des services de la police pluri communale de Mandres-les-Roses – Santeny et de la police municipale de Marolles-en-Brie.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Céline MONASSA adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Stéphanie COUCHOUX, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Arnaud DESSAINT représenté par Jean-Luc DESPREZ, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE.**Absents** : /

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 ;**Vu** la délibération n° 2602- 2019 approuvant la création du service de police municipale de Marolles-en-Brie ;**Considérant** la volonté de la commune de Marolles en Brie de mutualiser son service de police municipale avec la police pluri communale de Mandres - les- Roses – Santeny ;**Considérant** qu'il convient de conventionner pour une mise à disposition réciproque des services de la police pluri communale de Mandres-les-Roses- Santeny et de la police municipale de Marolles-en-Brie ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité des votants, 24 voix pour, 3 abstentions (Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES)****ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de mise à disposition réciproque des services de la police pluri communale de Mandres-les-Roses – Santeny et de la police municipale de Marolles-en-Brie.**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 4 mars 2021



Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).